



## Numéro INE de ma fille

-----  
Par nounours75

Bonjour à tous,

Divorcé depuis une dizaine d'années, mon ex-épouse à la garde de nos enfants, moi j'exerce un DVH et nous avons l'autorité parentale conjointe. Notre fille de 13 ans à émis le souhait de venir habiter chez moi (sur Paris pour l'instant elle est sur Salon de Provence chez sa mère) suite au harcèlement moral et physique de la part de son frère et au laxisme de sa mère. Procédure auprès du JAF lancée, audience prévue le 23 juin.

Dans le cadre d'une réponse positive de la part du juge, je me suis renseigné auprès des collèges de mon domicile de la démarche à effectuer pour une éventuelle inscription dans leur établissement. Ils me demandent de remplir un dossier de pré-inscription qui ne sera validé qu'avec le papier (décision) du juge qui me désigne comme ayant la garde de ma fille. Je l'ai bien compris. Sur ces dossiers de pré-inscription, il est demandé le numéro INE de l'élève, mais je ne le connais pas, mon ex-épouse et la principale de son collège ne veulent pas me le communiquer.

Qui peut me dire si ils sont dans leurs droits en me le communiquant pas?

Si il existe un texte de loi les obligeant à me le communiquer ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement Nounours 75.